

POMPIGNAN

Journal d'informations municipales N°24 • Février 2022

infos



Le mot du Maire

Chères Pompignanaises, chers Pompignanais, chers amis,



Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an ont rythmé la fin de l'année 2021. Elles sont toujours synonymes de convivialité, de joie, de bonheur, de retrouvailles avec vos proches. Encore perturbées par la pandémie de La Covid 19 qui bouleverse nos vies depuis bientôt 2 ans, l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'à la fin du mois de juillet 2022 par le gouvernement, nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Les occasions de partage qui font partie de la culture française sont mises à rude épreuve en cette période si particulière.

Malgré ce contexte difficile, notre équipe s'efforce de garder une vraie vie sociale et d'échange avec convivialité autour d'un verre comme nous avons pu le faire le 11 novembre dernier ainsi que le jour du marché de Noël. Pour 2022, je souhaite que de meilleures conditions s'offrent à nous, tout simplement pour le plaisir de vivre pleinement ensemble sans avoir à subir encore restrictions, distanciations et contrôles.

Votre conseil municipal est toujours au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie.

Cette année encore, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu (sauf nette amélioration). Dans ce Pompignan Infos vous aurez donc une partie du travail effectué.

Cependant nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien.

En ce début d'année, je tiens à rendre hommage à toutes celles et ceux qui nous ont quitté.

Votre équipe municipale ainsi que le personnel communal, n'ont pas de baguettes magiques mais s'efforcent à donner le meilleur pour l'intérêt général et ils se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et tous une excellente année 2022.

Bien à vous,

*Votre Maire,
Michel Fougairolle*

A l'an que ven, e se siam pas mai, que siaguen pas mens

Les Actualités

Bilan des actions menées ces six derniers mois

Rénovation de l'éclairage public

Pompignan a adhéré au projet du plan de relance pour la biodiversité et la rénovation de l'éclairage public et a délégué au SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) les travaux de remplacement de nos luminaires.

Ce programme a pour objectif de diminuer la pollution lumineuse qui a un impact important sur l'environnement et la santé humaine. Il permet à la commune d'éclairer juste où il faut, comme il faut et quand il faut pour préserver la biodiversité et en même temps faire des économies d'énergie (entre 50 et 70% en moins sur la consommation annuelle).

Les lampes seront remplacées par des leds de chaleur avec un système d'éclairage automatique à variation d'intensité.

La première tranche des travaux a permis de changer les lampadaires de la route de Montpellier, rue de la Filature, route de Sauve et la deuxième tranche des travaux va continuer dans tout le village.

À ce sujet et suite à la demande d'un certain nombre d'entre vous, les lampadaires défectueux ne seront remplacés qu'à ce moment



Renouvellement de la délégation de service public de l'assainissement collectif



La Mairie a fait appel au cabinet ALTERAMO CONSEIL en juillet dernier pour maintenir le principe de la délégation du service public pour l'assainissement collectif. La date limite de réception des candidatures était le 20 septembre dernier. La commission s'est réunie pour valider l'unique candidature et offre du délégataire sortant, la société SUEZ de Béziers.

Des précisions ont été apportées notamment la pose d'un dégrilleur (filtre avant la station d'épuration) qui servira d'une part à améliorer le fonctionnement de celle-ci en limitant la pollution par les lingettes et les plastiques jetés dans les toilettes et d'autre part, il sera utilisé lors de la mise en route de la future station d'épuration. Le nouveau contrat est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2022.

Nous vous précisons que la dernière facture de la SUEZ que vous avez reçue s'arrêtait au 31 décembre 2021 au lieu du mois de mars 2022 suite à la fin du contrat d'entretien et dans l'attente de son renouvellement.

Réfection d'une partie de l'assainissement

Le dossier le plus important du mandat est la réfection d'une partie de l'assainissement. La commune a fait appel à l'agence technique départementale pour nous aider à préparer un marché de maîtrise d'œuvre afin de choisir un cabinet qui nous assistera pour préparer et suivre les travaux consécutifs au schéma directeur d'assainissement.

Six cabinets ont soumissionné (comme quoi, quand on parle d'un projet à 2 millions d'euro, cela attire du monde...).

Après un travail acharné et des réunions de commissions avec notre attaché territorial, le cabinet CEREG a été retenu pour un montant de 56 050 € HT. Si tout se passe bien, le 1^{er} coup de pelle aura lieu en 2023.

Réparations du château d'eau

Des travaux d'étanchéité ont été effectués sur le château-d'eau. La mise en place du By-pass a été une réussite et a permis de refaire l'étanchéité extérieure et l'enduit intérieur du château d'eau sans une coupure d'eau pour la commune et malgré une pompe défectueuse à la station de pompage.

Trois semaines de travail à l'intérieur ont été nécessaires car le chlore avait endommagé le haut du chapeau. La pompe défectueuse sera remplacée dans un délai de huit semaines car c'est malheureusement le délai le plus rapide pour se faire livrer.



Le projet "terra Rural", à la reconquête de l'agriculture de notre commune

Le conseil municipal a décidé de lancer un projet de reconquête de l'agriculture à Pompignan, mené conjointement par la commission agriculture et la chambre d'Agriculture.

Ce projet consiste à recenser les agriculteurs du secteur, les terres disponibles cultivables ou incultes et étudier les possibilités de les valoriser en agricole.

La mission du projet "Terra rural" est de contacter les propriétaires et voir ce qu'ils souhaitent faire de leurs terres afin de proposer des solutions



(fermages, ventes, reprises) ou de rechercher de nouveaux candidats sérieux à l'installation agricole pour redynamiser le secteur.

Le coût de ce projet pour la commune est évalué à ce jour à 17 900 € et devrait bénéficier de subventions régionales.

Borne Révéo : Pompignan est une ville branchée !

Pompignan est un village branché avec les bornes de rechargement Révéo, situées sur le parking derrière l'église. Le bilan est plutôt positif pour l'année 2020, il y a eu 123 connexions sur la commune soit 16,5 fois plus de consommation en 1 an ou 101,2 tonnes de CO₂ non rejetées !

La consommation des bornes est continuellement à la hausse, un bon point pour nous !



Rencontre avec M^{me} la Sous-préfète du Gard

Une rencontre entre la sous-préfète du Gard, M^{me} Saadia TAMELIKECHT, les élus et notre attaché territorial, s'est déroulée ce mardi 23 novembre dans la salle du conseil. Des échanges constructifs ont eu lieu concernant divers sujets tels que la problématique rencontrée sur notre territoire et quelles solutions y apporter ou encore la présentation des projets communaux importants tels que l'assainissement collectif.



Cérémonie commémorative du 11 novembre

Le 11 novembre dernier, M. le Maire entouré de ses adjoints et des élus a rendu honneur aux soldats morts pour la France. Cette année, les enfants du village se sont joints à eux avec un bouquet de fleurs, ainsi que deux représentants de la gendarmerie et de la caserne des pompiers de Saint-Hippolyte-du-Fort.

M^{me} Hélène MEUNIER, conseillère départementale est venue aussi commémorer le 103^{ème} anniversaire de la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale. Cérémonie particulièrement émouvante, accompagnée par la Philharmonique Cigaloise. Elle s'est déroulée devant un grand nombre de Pompignanais(es) heureux de pouvoir assister de nouveau à cet hommage. Après avoir déposé la gerbe de fleurs et observé une minute de silence, M. le Maire a lu la lettre de M^{me} DARRIEUSSECQ, ministre déléguée, chargée de la mémoire et des anciens combattants et a ensuite

rendu hommage aux soldats morts pour la France durant l'année 2021. Pour clôturer, cette belle fin de matinée, les habitants de la commune ont pu partager un moment convivial lors de l'apéritif offert par la Mairie.



Marché de Noël : encore une belle réussite !



Le marché de Noël organisé conjointement par la Mairie et l'APE (l'Association des Parents d'Elèves) a eu lieu le dimanche 28 Novembre sur la place de la Mairie, avec du soleil, beaucoup de vent et du froid, un vrai temps d'hiver! Cette année la commission Culture, l'APE et les associations Fil à Soie, Lo Clapas et le Café Occitan ont travaillé ensemble afin d'offrir aux Pompignanais(es) une journée familiale et conviviale, avec des activités pour les enfants, des animations musicales, un concours de belote et un magnifique marché accueillant plus de 30 stands. Une foule nombreuse est venue flâner,



tester, découvrir et préparer les fêtes de fin d'année.

Malgré les restrictions sanitaires, le marché de Noël a été une réelle réussite sociale, culturelle et économique.



Spectacle de Noël : Le Père Noël et la potion magique

En raison des conditions sanitaires actuelles, le spectacle de Noël initialement prévu le vendredi 17 décembre a dû être reporté. Nous espérons pouvoir proposer un nouveau spectacle aux enfants au printemps, si les conditions sanitaires nous le permettent. Un goûter a été offert par la Mairie aux enfants de l'école et distribué par leur enseignant dans leur classe respective.

Mise en place de dossiers de subventions pour les associations

Les commissions "Finances, Budget" et "Culture, Jeunesse et Vie Associative" ont travaillé ensemble sur la mise en place de dossiers de demande de subventions. Elle permettra de faciliter l'étude des demandes, de donner des réponses plus rapides et adaptées à chacun. Les dossiers sont déjà disponibles en Mairie.



Le concours des illuminations de Noël

La 2^{ème} édition du concours des illuminations de Noël s'est déroulée du 15 décembre au 07 janvier. Cette année, seulement 7 participants ont fait jouer leur imagination pour nous faire rêver et ainsi égayer notre village et nos mas. Le jury a pris plaisir à noter le travail de chacun et parfois découvrir ou redécouvrir des endroits de la commune peu connus. Tous les participants ont été récompensés par de nombreux lots offerts par nos commerçants, artisans et associations... Félicitations à tous les 7 et nous vous remercions pour votre participation.



Les gagnants par catégories sont :

Catégorie Villa avec jardin :

- 1^{er} : M^{me} DEWINDT Pascale
- 2^{ème} : M. TRINDADES Mario
- 3^{ème} : M^{me} KUSOSKY Coralie
- 4^{ème} : M. ROBERT Maxence



Catégorie Maison de village :

- 1^{er} : M^{lle} MARTY Lisa
- 2^{ème} : M. BRUNO Samuel
- 3^{ème} : M^{me} RONDEPIERRE POUPLIN Marie



Achat de la cave coopérative



Après un an de réflexion, le conseil municipal s'est prononcé pour l'achat de la cave coopérative sans la maison le 16 décembre dernier au prix de 110 000 €. Des projets sont à l'étude quant au devenir de ce bâtiment construit par une partie de nos aïeux.

La cave coopérative de Pompignan, après avoir été une des principales activités économiques et agricoles ces dernières décennies sur la commune, a vu son activité transférée à Durfort depuis quelques années et se retrouve inutilisée.

Elle était en vente depuis plus d'un an par la SCA des vignerons des côteaux cévenols. En date du 6 avril 2021, le conseil municipal avait émis un avis défavorable à l'acquisition des bâtiments de l'ancienne cave coopérative et de la villa attenante. Mais, suite à la mise en vente uniquement des bâtiments de l'ancienne cave, il a été soumis au

conseil municipal de délibérer à nouveau sur ce projet au regard des nouveaux éléments apparus depuis le 1^{er} vote. La cave est à la fois très proche du village, et située au sein d'un quartier résidentiel en expansion, appelé à se développer puisqu'il fait l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Le bâtiment seul, occupe une surface d'environ 1500m² au sol sur une parcelle d'environ 2400 m² une fois séparée de la maison.

Dossier des "1000 Cafés" pour le Bar Les Colonnes

Le seul café du village (Les Colonnes) est en danger! Les gérantes souhaitent arrêter leur activité et ont mis le fond de commerce en vente depuis plusieurs années, sans succès.

Dans un village comme le nôtre c'est le principal lieu de rencontre, qui permet un lien social intergénérationnel. Nous sommes conscients de l'affection que portent les Pompignanais(es) à ce lieu, et ne souhaitons pas sa fermeture.

Nous avons donc étudié le projet les "1000 Cafés", qui ont pour ambition la réouverture ou le maintien des cafés dans les communes de - de 3500 habitants, c'est un travail en association avec la Mairie. C'est pourquoi la commission en charge de ce projet a fait les recherches à ce sujet : Contact téléphonique avec 1000 Cafés, contact avec la Mairie de Canaules qui est en finalisation de leur projet, rencontre avec les gérantes...



Afin de lancer le projet et monter le dossier, il faut que la Mairie :

- soit propriétaire des murs (actuellement à la vente pour un montant de 120 000 € hors frais de notaire et dans un état très dégradé. Toiture et deuxième étage à refaire intégralement, remise aux normes à prévoir, isolation, chauffage...)

- soit propriétaire du fond de commerce, actuellement à la vente à 85 000 €.

- Engager des travaux sur le bâtiment estimation à 200 000 €.

- S'engager à proposer au futur gérant un loyer modéré de 450 € mensuel. Compte tenu de toutes ces informations, le Conseil Municipal ne peut continuer la démarche auprès des "1000 Cafés", mais reste préoccupé par son devenir.

Un conseiller numérique sur Pompignan!



La communauté de communes du Piémont Cévenol vient de recruter son conseiller numérique, M. Mickaël PALOP. Depuis plusieurs décennies, les outils numériques ne cessent de prendre une place très importante dans notre société.

Aujourd'hui, notre manière de vivre, de s'instruire, de communiquer, nos activités professionnelles dépendent de la technologie.

En France, 13 millions de personnes n'ont pas accès au numérique et rencontrent de nombreuses difficultés ne serait-ce que pour les démarches administratives.

Le conseiller numérique sera déployé de manière progressive dans les communes du territoire du Piémont Cévenol et sera à votre disposition dans la commune de Pompignan.

Mickaël PALOP aura 3 grandes missions :

1 - **Soutenir les personnes dans leur usage quotidien du numérique** (apprendre à travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet...)

2 - **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques** (suivre la scolarité des enfants, maîtriser les réseaux sociaux, vérifier les sources, protéger ses données personnelles)

3 - **Permettre aux usagers d'être autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne** (Pôle Emploi, déclaration d'impôts...)

Pour plus d'informations et/ou s'inscrire, contactez directement votre mairie ou appelez le conseiller numérique Mickaël PALOP au 07 87 04 92 97.

Un nouveau chantier réalisé par Pays Cévenol

Les membres du chantier d'insertion du Pays Cévenol ont travaillé d'arrache-pied pour remonter un mur en pierre effondré depuis 2011 à la cime de Puech Cuiller. Une fois de plus, leur travail a été de très bonne qualité.



La bibliothèque communale

La bibliothèque est un lieu important de notre village et existe depuis bien longtemps. Elle est née grâce à la volonté des Pompignanais sous la forme d'une association, puis elle est devenue communale et maintenant elle a été intégrée au réseau intercommunal des bibliothèques du Piémont Cévenol. Nos bibliothécaires sont des passionnées investies qui prennent leur travail à coeur depuis de très nombreuses années. Nous les remercions encore pour leur implication dans la vie culturelle de la commune. M^{mes} Martine SOUCHE, Annette BANCEL et Claudette MARTY vous attendent tous les samedis de 10h à 11h30 au 1^{er} étage de la Mairie.



Conseil Municipal

Démission de M. David BRUNO de sa fonction de conseiller municipal le 30 août 2021.

Les brèves civiques

Recensement de la population

IMPORTANT!

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Il définit les moyens de fonctionnement des communes. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux...), déterminer les moyens de transports à développer...

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les deux agents recenseurs pour la commune de Pompignan sont M^{mes} Françoise HORNOY et Cécile SOUCHE.



Elles se présenteront chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site **le-recensement-et-moi.fr**.

Les habitants pourront ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Recensement des enfants nés en 2019 et inscriptions pour la rentrée 2022

Afin d'anticiper et de préparer la rentrée 2022, la Mairie recense les enfants nés en 2019 qui feront leur rentrée à l'école de Pompignan en septembre 2022. Nous vous remercions de bien vouloir envoyer un mail à la mairie (mairie.de.pompignan@orange.fr), avec le nom, prénom et date de naissance de votre enfant.

Élections 2022

Inscrivez vous sur les listes électorales

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. La date limite pour les présidentielles est le mercredi 2 mars 2022 pour les démarches en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars 2022 pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Il faudra prévoir un justificatif de domicile et un justificatif d'identité.

L'inscription se fait soit :

- en mairie,
- par courrier (formulaire Cerfa n°12669*02 à télécharger sur service-public.fr),
- par internet sur service-public.fr ou www.demarches.interieur.gouv.fr.

Conditions pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales :

- Avoir la nationalité française.
- Avoir 18 ans au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.



ATTENTION

Les personnes ayant déménagé au sein même du village doivent mettre à jour leur adresse !

Recensement des enfants qui auront 16 ans en 2022

Dans le cadre de la professionnalisation des armées et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997, a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles. Cette réforme a institué un "service national" universel en instaurant un véritable "parcours de citoyenneté".

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est l'une des étapes de ce parcours.

Depuis cette date, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au Consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le seizième anniversaire.

La Mairie ou le Consulat remettra alors **une attestation de recensement**.

Il est primordial de la conserver précieusement.



En effet cette attestation sera réclamée pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même la conduite accompagnée...).

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Documents à fournir : formulaire à remplir en mairie, livret de famille, carte nationale d'identité, justificatif de domicile.



Une dispense de la journée défense et citoyenneté est possible dans le cas où la personne est atteinte d'un handicap ou d'une maladie invalidante.

Document à fournir: carte d'invalidité, certificat d'un médecin agréé auprès du ministère de la Défense.



Dispositif d'alerte de la commune

La commune a mis en place depuis quelques années un dispositif permettant d'alerter rapidement la population en cas d'évènement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise, qu'il s'agisse de risques naturels, technologiques, (alertes météo...) **MAIS** aussi toutes informations à caractère général que la municipalité souhaiterait porter à la connaissance de la population (coupure d'eau, avis d'enquête publique, réunion publique...).

Nous invitons les personnes ne figurant pas dans l'annuaire et souhaitant bénéficier gracieusement de ce service à se rapprocher du secrétariat de Mairie.

De la même manière, afin de toucher le plus grand nombre de personnes, à toute heure de la journée, nous vous invitons également à nous communiquer votre numéro de portable.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de **valider la bonne réception du message** en attendant la fin de celui-ci et en appuyant sur la **touche 1** comme il vous est demandé par l'opérateur.

Ateliers créatifs du Pont du Gard

Pour les vacances d'hiver, le Pont du Gard vous propose de venir en famille pour participer à des ateliers créatifs inspirés des romains et découvrir le pont et ses alentours avec un nouveau regard.

Dimanche 20 février et mercredi 2 mars à 14h30

(durée 1h30) - Ludo... à décorer

Venez en famille réaliser votre propre mosaïque en vous mettant dans la peau de petits artisans gallo-romains.

DR

Mercredi 23 et dimanche 27 février à 14h30

(durée 2h00) - Ludo... à créer

Venez fabriquer votre petite lampe à huile et découvrez l'univers d'un Romain chargé de la construction et de l'entretien de l'aqueduc. Vous pourrez repartir avec la lampe que vous avez fabriquée.

DR

Tarifs des ateliers : 6 € (+ entrée site) pour les enfants (à partir de 6 ans) et les accompagnateurs réalisant l'atelier.

Pour les accompagnateurs ne réalisant pas l'atelier, l'atelier est gratuit, mais l'entrée site est payante.

Des visites guidées : la Grande Odyssée du Pont du Gard

Venez vous plonger dans la longue histoire de du pont du Gard. Le clou du spectacle : la traversée de la canalisation antique où circulait l'eau il y a 2000 ans.

Tarif : 6 €/personne à partir de 6 ans (+ entrée site)

R. SPRANG

Dimanche 6 mars 2022 à 14

Initiation à la taille de l'olivier

Venez vous initier puis mettre en pratique les conseils prodigués par Frédéric TRIANO. Découvrez, le temps d'un atelier, les formes possibles, les techniques à appliquer pour une meilleure récolte des olives.

Tarif : 6 €/personne - tout public à partir de 10 ans (+ entrée site)

DR

Réservez sur www.pontdugard.fr/fr

Décès de M^{me} Geneviève CAVAGNA

M.le Maire Michel FOUGAIROLLE et son équipe municipale ont une pensée toute particulière pour la famille de M^{me} Geneviève MALAVIOLLE épouse CAVAGNA qui a fait partie du conseil municipal pendant 25 ans.

Elle a été élue :

• **de 1983 à 1989,**

sous la mandature de M. ALARY Damien, où elle a exercé le mandat de conseillère municipale

• **de 1989 à 1995,**

sous la même mandature de M. ALARY Damien, où elle a exercé le mandat de 4^{ème} adjoint

• **de 1995 à 2000,**

toujours sous la même mandature, où elle a exercé le mandat de conseillère municipale

• **et de 2000 à 2008,**

sous la mandature de M. REYNARD Claude, où elle a exercé le mandat de conseillère municipale

Naissances



Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux petits pompignanais et en profitons pour féliciter les parents pour cet heureux évènement

17 décembre 2020 : Nathan, Noé, Rémy SANCH
12 janvier 2021 : Alix, Émilie, Amandine, Philomène BRUNO
14 janvier 2021 : Sorsha, Clémence MIJUSKOVIC
20 juin 2021 : Anna-Rose, Félicia, Caroline PERRIER-BERNARD
20 septembre 2021 : Élio, Laurent, William MOSCA



Mariages

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

19 décembre 2020 : Michel, André MANSUY et Hélène, Louise, Andrée RHODES
17 avril 2021 : Jacques, Jean, Louis PERRIER-BERNARD et Evelyne, Pascale, Suzette CREZEGUT
28 août 2021 : Florent, René SEGURA et Sonia VIDIL



Décès

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

09 janvier 2021 : Yvan, Robert FOUGAIROLLE
03 février 2021 : Ginette, Josette, Marie-Louise THIL
26 février 2021 : Daniel, Duclaux ROBERT
27 mars 2021 : Michel, Philippe, Marie, Léon PHILIPS
14 avril 2021 : Monique, Roseline, Marie HÉBRARD, épouse MONTEL
31 mai 2021 : Raymonde, Alberte, Marie, Thérèse CHAUX
09 juillet 2021 : Françoise, Madeleine, Suzanne RONGIERAS, épouse LEFRANÇOIS
16 juillet 2021 : Stéphane, Gérard, Guilhain LAFON
18 juillet 2021 : Sébastien FUSTER
09 septembre 2021 : Arlette, Anne, Marie COUTAREL, épouse SAUVAIRE
15 novembre 2021 : Lesya KLYMOVYCH
24 novembre 2021 : Charles, Baptiste, Pierre CAVAGNA
20 décembre 2021 : Geneviève, Germaine MALAVIOLLE, épouse CAVAGNA

Infos pratiques



Mairie

Tél. 04 66 77 21 88

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h
Lundi et jeudi de 13h30 à 18h sur rendez-vous

Permanence du Maire

M. le Maire reçoit sur rendez-vous uniquement

Vente de tickets cantine et garderie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin

Service urbanisme

Lundi de 14h à 18h sur rendez-vous
Jeudi de 8h à 12h



Bibliothèque

Samedi de 10h à 11h30

Boulangerie

La mie cévenole

Tél. 04 66 71 93 81



Agence postale

Tél. 04 66 77 99 36

Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 8h45 à 12h

Bar Les colonnes

Tél. 04 66 77 94 30



Assistantes maternelles

Nicole Bourqui
Grizelda Marty

Tél. 06 19 38 06 73
Tél. 06 01 97 02 43

Élevage de Monnier

Porcs élevés en plein air

Tél. 06 09 90 06 07
Vendredi de 15h à 19h
Samedi de 9h30 à 12h30



Déchetterie de St-Hippolyte-du-Fort

Tél. 04 66 71 37 90

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Camion pizza

La ronde des pizzas 30

Tél. 06 44 09 10 39
Lundi de 18h à 22h



Correspondante Midi Libre

Évelyne Rieu
rieuinfo.pompignan@orange.fr

Food truck

Le thym t'amarre

Tél. 06 48 63 99 66
Lundi midi



Transport de voyageurs dans le Gard

Renseignements sur
mestrajets.lio.laregion.fr

Esthéticienne à domicile

Laure Viala Tél. 06 24 97 07 99



Récupération de textile-maroquinerie-peluche

Le SYMTOMA a mis en place une colonne de récupération à la disposition des villageois. Elle se trouve derrière l'église à côté de la colonne à verre. Les produits ainsi déposés seront tous réemployés comme tels ou valorisés en produits d'isolation. Juste 2 consignes à respecter : les affaires doivent être propres et mises dans des sacs fermés. Une question sur le recyclage, appelez le : 04 66 77 98 29 .

